JEAN LASSERRE
1908 – 1983

Pasteur et théologien
de la non-violence
évangélique active

Enfance et Jeunesse de Jean Lasserre :

28 octobre 1908 : naissance à Genève d'un père suisse d'origine huguenote et d'une mère lyonnaise.

Juillet 1901 : Les parents de Jean : Henri Lasserre (de Genève) et Marie Schnurr (de Lyon-Collonges)

1910 ou 11 ? Jean Lasserre, avec ses frères et sa sœur : Jean est le benjamin (en robe), Roger, Violette (Douli) et Georges (Geo)

1925-1926-1927 : le tournant vers la théologie :

influence des groupes de la Fédé et des camps à l'île d'Oléron (Domino), puis à partir de février 1927, les études boulevard Arago à la fac de théologie de Paris.

Les compagnonnages de Jean Lasserre :

Philo Vernier, Etienne Mathiot, André Philip, Dietrich Bonhoeffer, Jacques Martin, André et Magda Trocmé, John Yoder (mennonite américain), Heberto Sein (Mexique). – *Certains font partie des premiers objecteurs de conscience.*

Philo Vernier, compagnon de fac de théologie, un des premiers objecteurs.

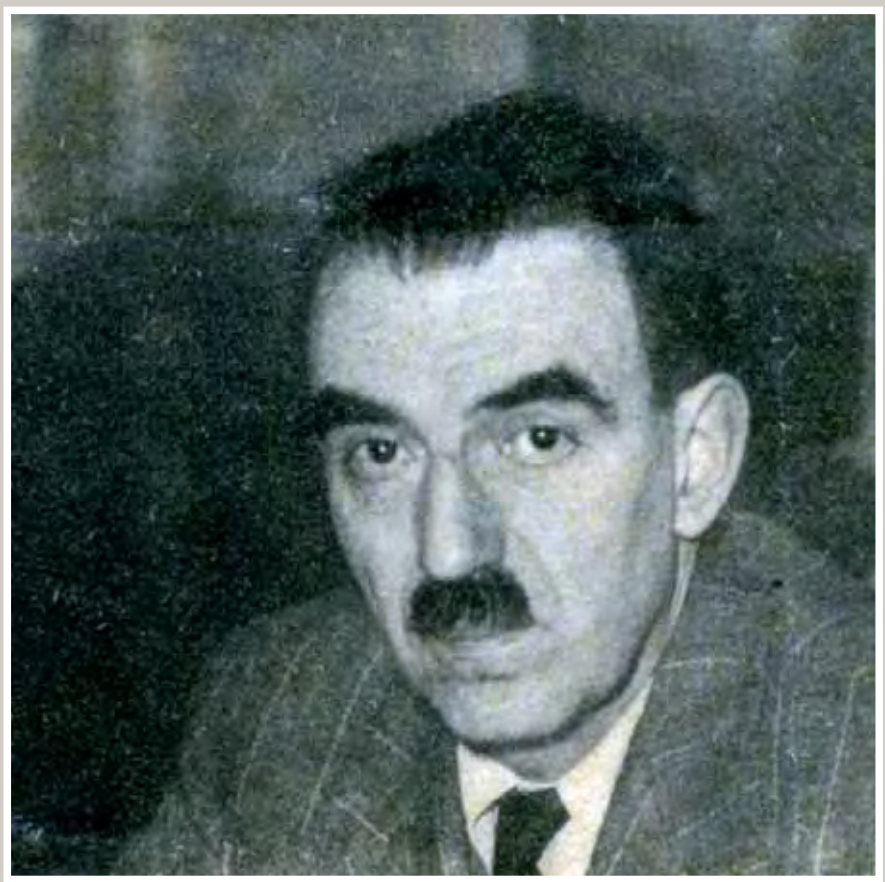

André Philip, figure du christianisme social, professeur d'économie, un des artisans du statut des objecteurs de conscience.

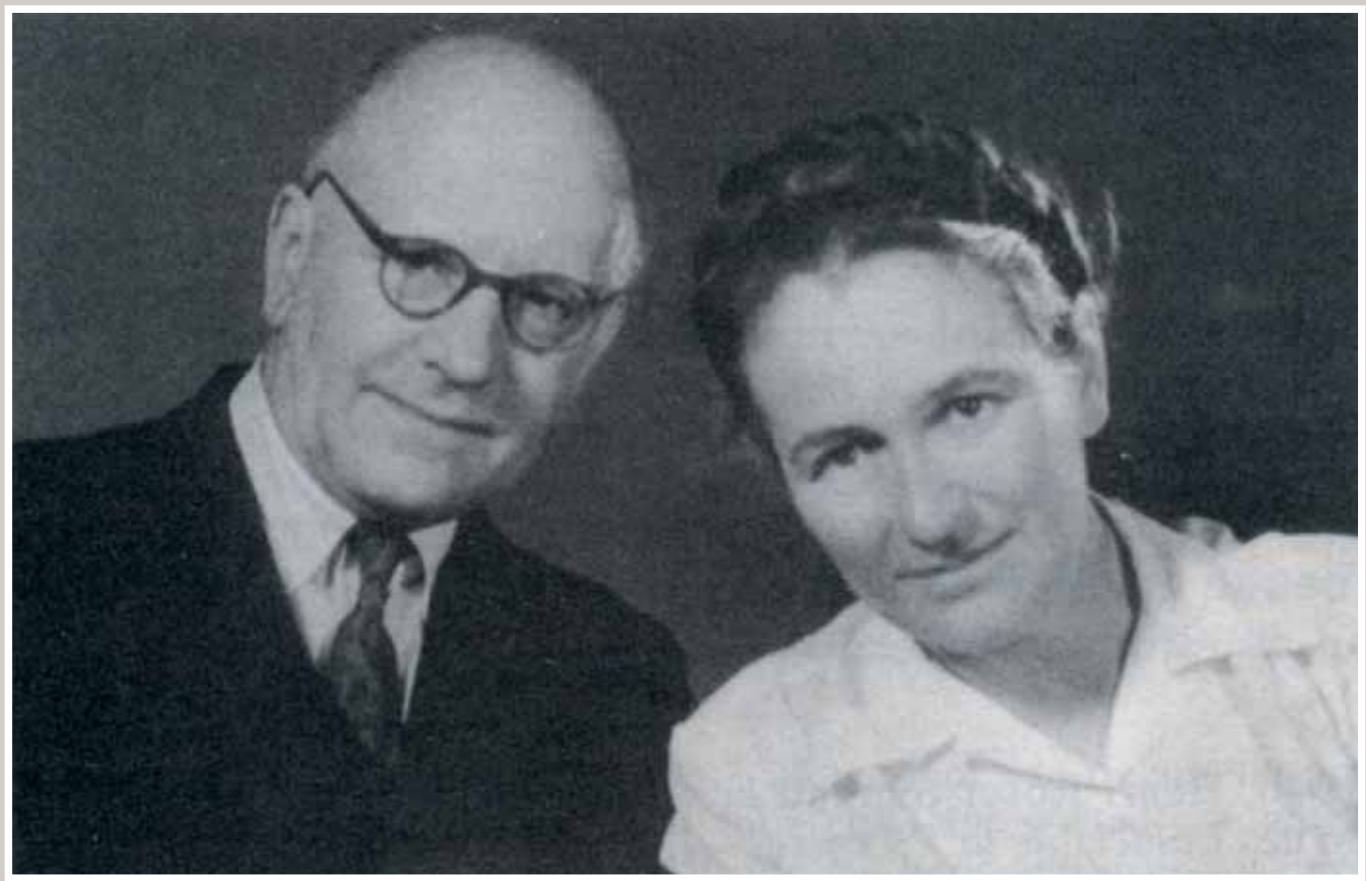

Magda et André Trocmé, figures du mouvement non-violent évangélique, membres du MIR (Mouvement international de la Réconciliation), ont animé pendant la 2ème guerre mondiale un réseau de protection des enfants juifs au Chambon sur Lignon

1930-1931 Séjour d'études théologiques de Jean Lasserre en Amérique

à Union Theological Seminary de New York. Jean prépare un mémoire de maitrise sur "la sanctification chez Paul". Il rencontre Dietrich Bonhoeffer, futur théologien allemand qui résista au nazisme.

New York : Union Theological Seminary

Erwin Sutz et Jean Lasserre

Dietrich Bonhoeffer, un compagnon d'études, le couple Lehmann, Erwin Sutz

Avec Dietrich Bonhoeffer et au début Erwin Sutz, il fait un **voyage au Mexique** à la fin de leur année d'études théologiques.

Dietrich Bonhoeffer en train de monter la tente.

Le discours commun de paix de Dietrich Bonhoeffer et Jean Lasserre (un Allemand et un Français, ex-"ennemis héréditaires" !) impressionne beaucoup les étudiants instituteurs de l'ami mexicain de Jean, Heberto Sein, à l'Ecole Normale de Victoria.

Jean et Dietrich quittent Heberto Sein à la gare de Victoria

Octobre 1932 à juin 1938 : première paroisse ouvrière à Bruay-les-mines

Il participe très activement au courant du **Christianisme social** d'avant-guerre et d'après-guerre à Bruay et, plus tard, à Maubeuge aussi.

Jean Lasserre et son ami Dietrich Bonhoeffer se revoient à Fanö (Danemark) en 1934 à l'occasion d'une conférence œcuménique.

21 juillet 1938 : mariage avec Geneviève Marchyllie (Bruay-en Artois, Béthune, Lillers)

Avril 1938 à octobre 1949 : pasteur à Maubeuge :

Jean participe à **la Résistance**

ANGLO-FRENCH LIAISON SECTION

Maubeuge Pasteur Lasserre

Le Lt. Colonel Henderson, chef de la Mission Britannique ayant appris l'aide que vous avez apportée aux Armées de la Libération tient à vous remercier au nom des Forces Armées Alliées.

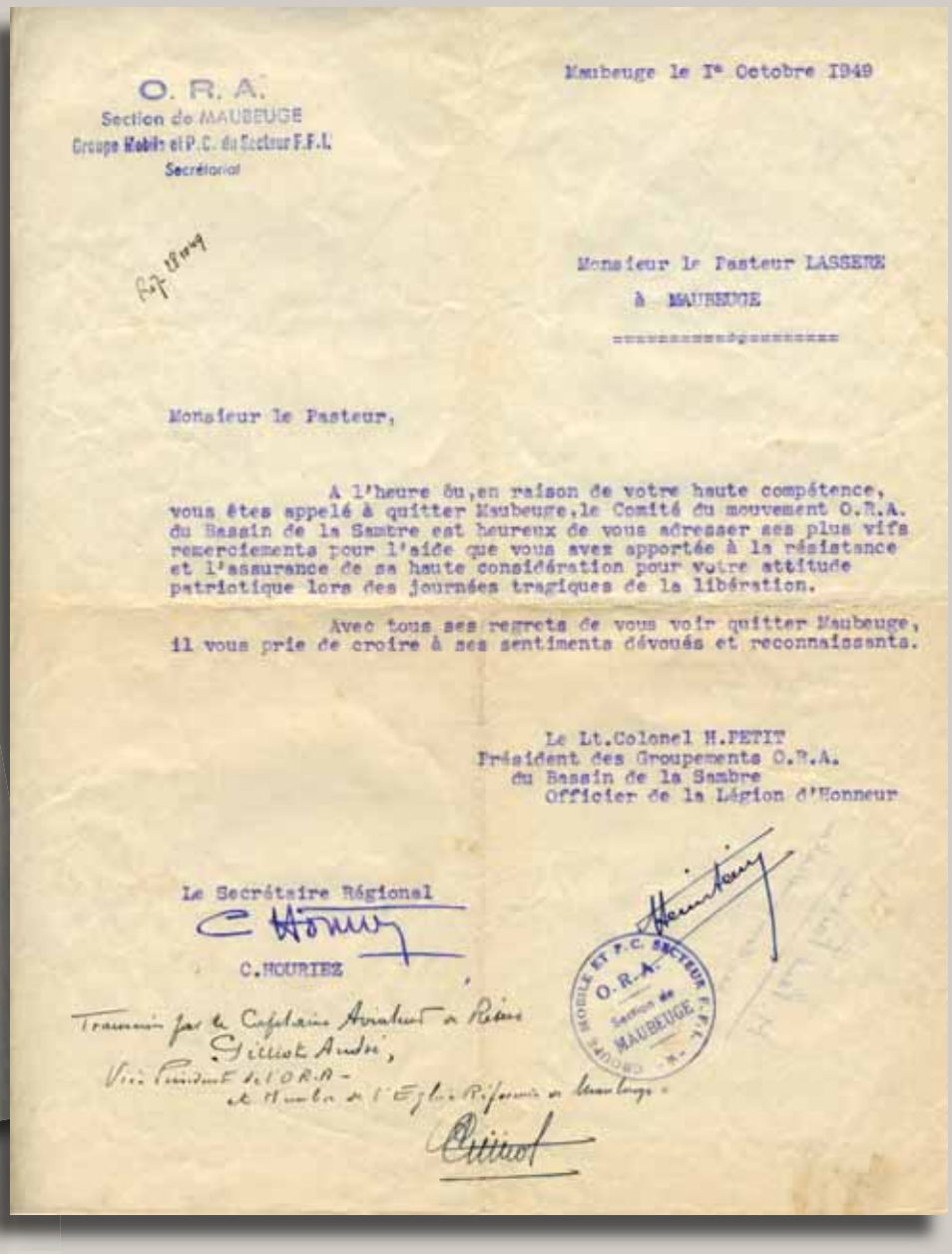

O. R. A.
Section de MAUBEUGE
Groupe Mobile et P.C. du Secteur F.F.I.
Secrétariat

Maubeuge le 1er Octobre 1949

Monsieur le Pasteur LASSERE
à MAUBEUGE

Monsieur le Pasteur,

A l'heure où, en raison de votre haute compétence, vous êtes appelé à quitter Maubeuge, le Comité du mouvement O.R.A. du Bassin de la Sambre est heureux de vous adresser ses plus vifs remerciements pour l'aide que vous avez apportée à la résistance et l'assurance de sa haute considération pour votre attitude patriotique lors des journées tragiques de la libération.

Avec tous ses regrets de vous voir quitter Maubeuge, il vous prie de croire à ses sentiments dévoués et reconnaissants.

Le Lt.Colonel H.PETIT
Président des Groupements O.R.A.
du Bassin de la Sambre
Officier de la Légion d'Honneur

Le Secrétaire Régional
C.HOURIEZ

Transmis par le Capitaine Aviateur à Reims
Gillot André,
Vice Président de l'O.R.A.
et Membre de l'Eglise Réformée de Maubeuge.

2 septembre 1944 : La Libération de Maubeuge

Libération de Maubeuge : Jean est à gauche sur la photo avec son fils Jean-Claude (5 ans) et sa fille Christiane (4 ans)

Deux des premiers écrits publiés de Jean Lasserre

Octobre 1944 : réglements de comptes à Maubeuge :

un tribunal populaire est improvisé et appelé "Cour martiale" : Jean, en tant que pasteur respecté et ayant participé à la Résistance, est commis d'office avocat de 6 collaborateurs. Il réussira à en sauver un seul.

Mme Jean Lasserre
3 chemin du Poizat
69660 COLLONGES-au- MONT D'OR

Cour martiale de Maubeuge

(date: vraisemblablement 4e trimestre 1944: époque des règlements de comptes entre Français)

Je ne donne ce témoignage que d'après le récit oral du pasteur Jean Lasserre. La cour martiale, tribunal populaire illégal et improvisé, siégea de nuit, de minuit jusqu'à l'aube. J'étais alors avec mes enfants en bas âge.

Elle fut précédée d'une sorte d'émeute, rassemblée surtout devant la mairie. Celle-ci comprenait des résistants, surtout des F.F.I. mais aussi des meneurs fanatiques. C'était le moment des règlements de comptes d'après la libération, survenue à Maubeuge en août 1944. Tous s'excitaient, réclamant à grand bruit un jugement immédiat pour les collaborateurs, accusés par eux d'avoir dénoncé des patriotes à la Gestapo.

C'est alors dans cette confusion que des hommes responsables se glissèrent à la Mairie pour voir ce qu'il fallait faire. Monsieur Chabloz, protestant et maire d'Avesnes, résistant de la première heure, mais non F.F.I.(était-il F.T.P? je ne sais plus) arriva d'Avesnes, appelé par d'autres résistants. Mon mari, qui se sentait responsable, non seulement de nos protestants engagés et de quelques jeunes F.F.I., mais de sa ville, se trouva là aussi, espérant empêcher les violences. Il apparut qu'il fallait faire appel au Préfet qui donna une satisfaction à la foule, en improvisant la cour martiale. Six noms de prévenus furent retenus. Je ne sais plus si le Préfet était là en personne vers 20h pour présider le tribunal ou si c'était son délégué.

Jamais parodie de tribunal ne fut plus illégale. On manquait même d'un avocat pour défendre les accusés. C'est alors que Monsieur Chabloz vint trouver son pasteur entre 19 et 20h, lui demandant s'il accepterait ce rôle. Le pasteur avait fait de la résistance, il avait, disait Monsieur Chabloz, la confiance de tous. Mon mari hésita beaucoup: il n'avait pas la compétence de ce rôle et quel temps aurait-il pour 6 accusés? Mais mon mari évoqua alors le visage d'un de ses jeunes récemment emprisonné pour collaboration. Celui-ci avait appartenu aux « chemises bleues », mais s'était authentiquement converti plusieurs mois auparavant. Serait-il parmi les accusés? Mon mari l'ignorait; il dit oui, espérant le sauver, s'il était mêlé à ce drame. Or son paroissien n'y était pas.

On donna donc à « l'avocat » 6 dossiers à voir entre 20 et 24h: 4 heures pour 6 prévenus! Au fur et à mesure qu'il essayait de prendre connaissance, le pasteur découvrait qu'il n'y avait dans aucun des dossiers de preuves sérieuses qu'une dénonciation eût été faite par ces hommes. La haine et la peur seules, séparant certains résistants des collaborateurs, avaient paru présider au choix arbitraire des prévenus. Tout au long des 6 jugements, l'avocat plaida donc de manière plus ou moins variée, qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour condamner des hommes à mort. Le jeune maire communiste de Maubeuge n'ayant pas 25 ans, - donc illégal lui aussi - n'était pas le moins excité et avait pris place à côté de l'avocat.

Malgré les efforts de celui-ci, 4 condamnations à mort tombèrent. Après la 5e plaidoirie, mon mari sentit qu'il avait emporté l'adhésion et sauvé ce 5e accusé. C'est alors que le jeune maire sortit de sa poche le canon de son revolver et le braquant vers mon mari lui dit: « Monsieur le pasteur, nous avons juré d'avoir la tête de cet homme, si nous ne l'avons pas, vous serez tenu pour responsable ».

Le 6e aussi fut condamné à mort. Or il y avait parmi eux un pauvre père de famille nombreuse que seule la misère avait poussé à adhérer volontairement au S.T.O. Le réflexe de classe n'avait même pas joué en sa faveur!

A l'aube, mon mari signa encore les recours en grâce à envoyer à de Gaulle, déjà au pouvoir. Deux des condamnés furent graciés par lui, mais peu de temps après exécutés dans leur cellule par des fanatiques qui crurent bon de faire la justice eux-mêmes. Le gars du S.T.O. ne fut pas exécuté. Ce fut l'un des sombres devoirs de la vie de mon mari - lui adversaire depuis toujours de la peine de mort - que celui qui l'appela à accompagner jusqu'au poteau d'exécution les 2 autres condamnés.

A l'aube qui marqua la fin de ce sinistre procès, quand mon mari rentra, je le vis s'affaisser dans un fauteuil et pleurer. En 6 ans de mariage, je ne l'avais jamais vu pleurer. La tension et le caractère affreux de cette sombre nuit avaient été trop grands. Cependant un résistant belge de grande valeur humaine qui avait observé le déroulement du procès, osa conclure peu après par cette phrase: « Monsieur, en cette sinistre nuit, il n'y avait vraiment que deux hommes dignes de ce nom, c'était vous, et c'était moi ». Il oubliait Monsieur Chabloz qu'il ne connaissait pas, et sans doute aussi plusieurs autres!

Geneviève Lasserre
(8.3.1912 - 11.4.1991)
Rédigé entre 1984 et 1990

Lutte contre l'alcoolisme avec la Croix-Bleue

Campagne abolitionniste pour la fermeture des maisons closes

qui aboutira à la loi Richard d'avril 1946.

"Tout maire qui accepte une maison de tolérance dans sa commune est un souteneur" *(phrase prononcée par Jean Lasserre lors d'une conférence à Arras dont le maire était Guy Mollet) voir haut du panneau 8.*

Les filiations de Jean Lasserre :

Mahatma Gandhi, les pasteurs Henri Roser, Henri Nick, Martin Niemöller, Martin Luther King, etc.

Jean s'engage en faveur de la non-violence.

Le pasteur Henri Roser, "père spirituel" de Jean

Le pasteur allemand Martin Niemöller et Heinz Kloppenburg (Casa Valdese à Vallecrosia, Pâques 1956 à une rencontre du MIR, Mouvement international de la Réconciliation).

Photo Christiane Lasserre.

Sept. 1949 à sept. 1953 : pasteur à Epernay (Champagne)

Rédaction et parution en 1953 de "La guerre et l'Evangile"

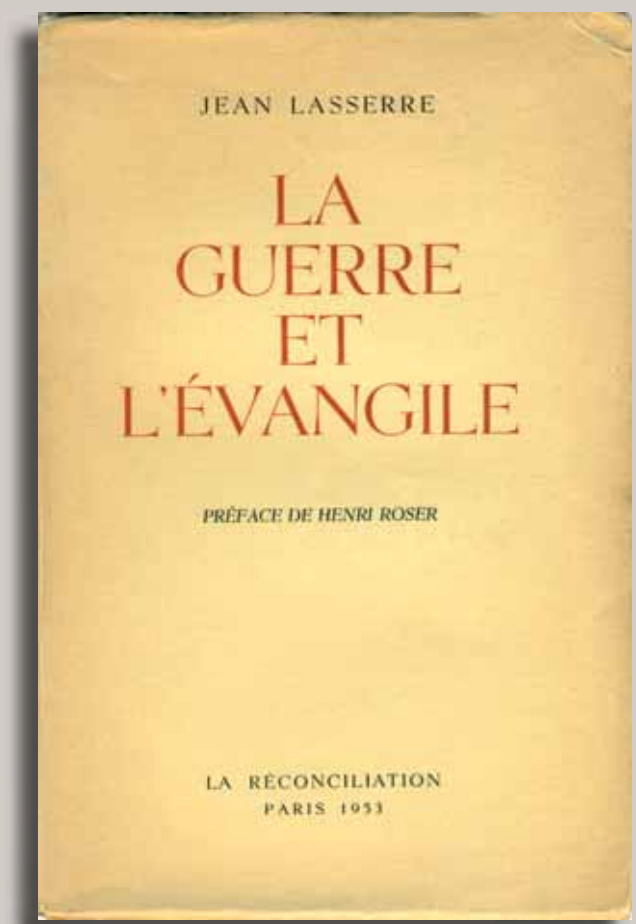

Edition originale en français – 1953
Préface de Henri Roser

Edition en allemand - 1956
(traduction Walter Dignath
et Gerhard Markhoff)

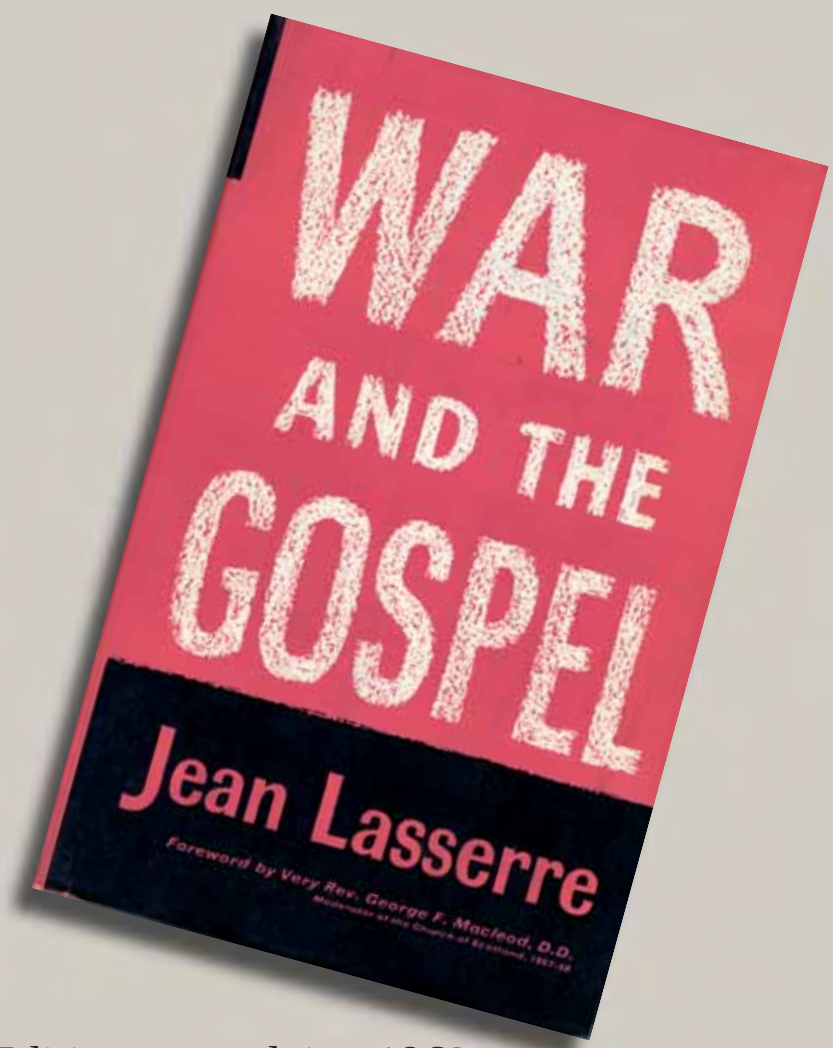

Edition en anglais - 1962
(traduction Oliver Coburn,
préface de George F. MacLeod)

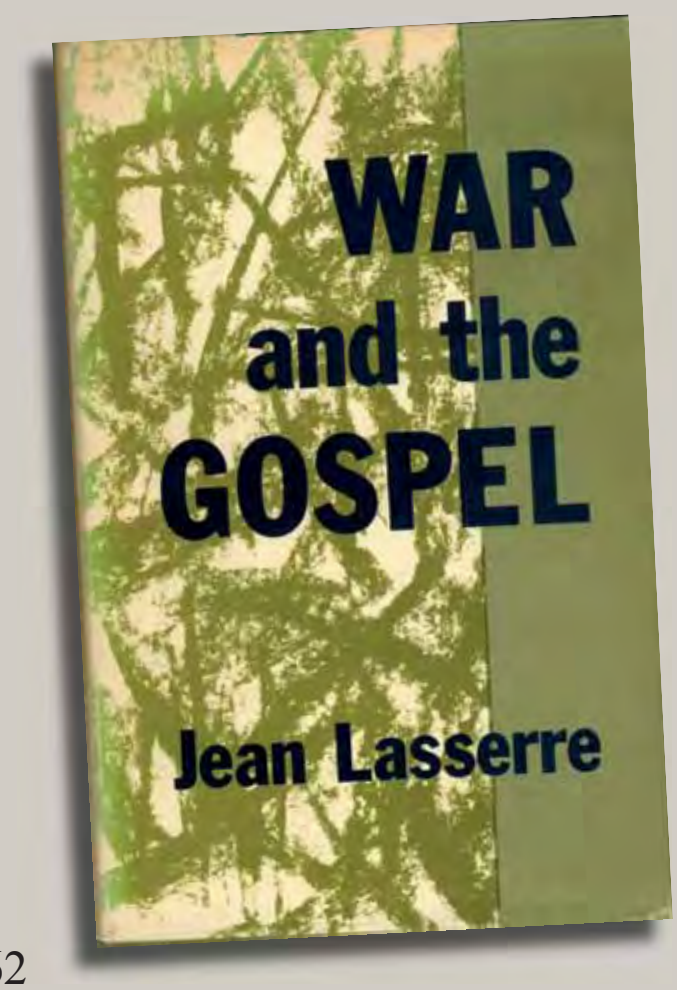

Edition américaine - 1962
Préface de John Yoder

Sept. 1953 à sept. 1961 : pasteur à Saint-Etienne

(à la Fraternité, quartier populaire du Soleil)

Jean continue à se battre avec la Croix-Bleue contre l'alcoolisme.

1955 rédaction et parution de

"Comment les maisons furent fermées"

(Fédération abolitionniste internationale, Genève) qui relate la campagne abolitionniste de 1945-46 pour la fermeture des "maisons closes". (Loi Richard)

Voir bas du panneau n° 5

Mai 1960 Jean Lasserre et son collègue Bonnet lors d'une 1ère communion au Grand Temple de Saint-Etienne

De 1957 à 1967, puis en 1977-1978, Jean Lasserre est aussi rédacteur des "Cahiers de la Réconciliation" du MIR

(de 1957 à 1961 c'est en plus de son métier de pasteur à Saint-Etienne).

cahier de la Réconciliation

Bulletin mensuel des groupes de langue française du Mouvement International de la Réconciliation

ETIENNE MATHIOT SIGNE ET TÉMOIN

avec des textes de : André Boegner, Georges Casalis, J.-M. Chappuis, Albert Finet, Jean Gastambide, Georges Gusdorf, Henri Hatzfeld, Etienne Mathiot, Roger Mehl, André Philip, Paul Ricœur, Henri Roser, Paul Vaucher et Martin Luther

PARIS JUIN - JUILLET 1958 N° 6-7

Jean prend la défense de son ami, le pasteur Etienne Mathiot, qui pendant la guerre d'Algérie, fut condamné à la prison pour avoir emmené en Suisse un responsable du FLN (Front de Libération nationale). Il savait que si ce dernier était pris, il serait torturé.

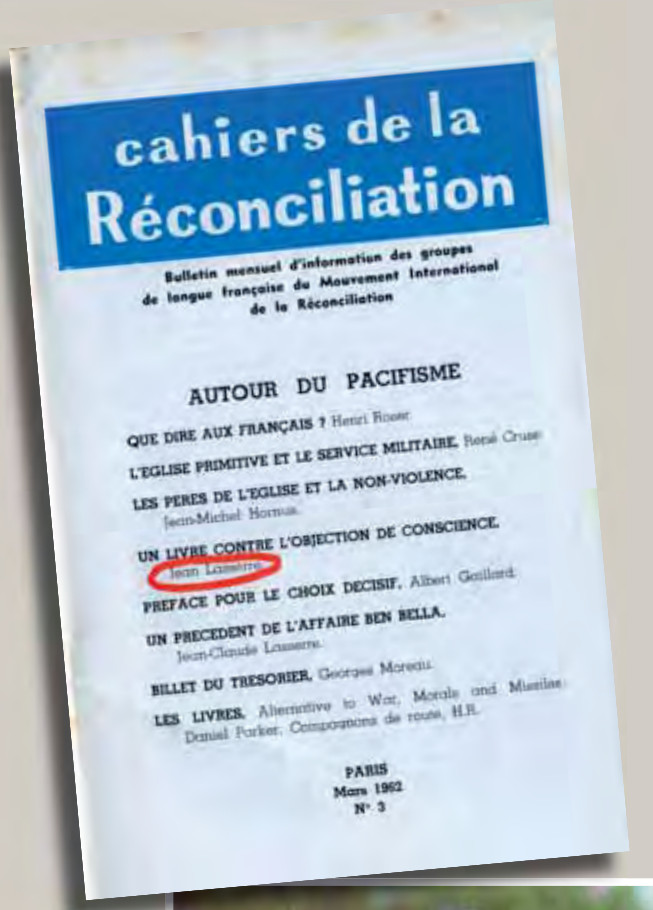

cahiers de la Réconciliation

Bulletin mensuel d'information des groupes de langue française du Mouvement International de la Réconciliation

AUTOUR DU PACIFISME

QUE DIRE AUX FRANÇAIS ? Henri Roser

L'EGLISE PRIMITIVE ET LE SERVICE MILITAIRE. René Cruse

LES PERES DE L'EGLISE ET LA NON-VIOLENCE. Jean-Michel Hornus

UN LIVRE CONTRE L'OBJECTION DE CONSCIENCE. Jean Lasserre

PREFACE POUR LE CHOIX DECISIF. Albert Guillard

UN PRECEDENT DE L'AFFAIRE BEN BELLA. Jean-Claude Lasserre

BILLET DU TRESORIER. Georges Moreau

LES LIVRES. Alternative to War, Morals and Missiles, Daniel Parker, Compagnons de route, H.R.

PARIS Mars 1962 N° 3

De 1961 à 1969, il s'établit à Lyon

et devient secrétaire itinérant à plein temps du MIR (Mouvement international de la Réconciliation), en anglais IFOR (International Fellowship of Reconciliation). Jean multiplie les tournées de conférences dans 3 pays de langue française : France, Belgique et Suisse sur des sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur : en participant à la chose militaire, les chrétiens rendent –ils un témoignage fidèle au Christ des Ecritures ? Ou bien le trahissent-ils ?

MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉCONCILIATION

Pasteur Jean Lasserre
42 cours Fr. Roosevelt
69 Lyon 6e
Date de la poste

Cher Monsieur, cher ami,

J'envisage de venir faire une tournée de conférences dans votre région entre le et le prochains. Et je vous pose simplement la question : vous sentez-vous appelé à vous charger de l'organisation d'une telle conférence dans votre ville, soit dans une salle paroissiale, soit dans une salle neutre ? Je vous en serais très reconnaissant.

Choisissez vous-même, parmi les sujets que je vous propose ci-dessous, celui qui conviendrait le mieux à votre auditoire. Je puis également envisager une série, dans le même local, de 2 ou 3 jours de suite, et j'accepte très volontiers de prêcher le dimanche. S'il est possible de prévoir une collecte en faveur du Mouvement, j'en serais reconnaissant.

Merci d'avance pour ce que vous pourrez faire. Veuillez me dire sans tarder si vous envisagez de faire appel à moi, afin que je puisse organiser ma tournée en temps voulu.

Bien fraternellement à vous

Jean Lasserre

Le chrétien devant la menace atomique.
Le désarroi des chrétiens devant la violence.
L'Eglise confrontée avec l'objection de conscience.
Le chrétien et la guerre.
Le chrétien et l'Etat.
Etat et violence.
La peine de mort.
Jésus et la violence.
Étude biblique sur Romains 13 (les autorités)
Pour une vraie défense nationale.
Comment agir concrètement pour la paix ?
Martin Luther King et la non-violence.
L'Eglise Kimbanguiste, africaine et non violente.

La non violence, une attitude évangélique.
Le fondement christologique du pacifisme.
Pour une nouvelle Réformation.
Oecuménisme et pacifisme.
Révolution et non violence

Liste des sujets de conférences proposés par Jean, secrétaire itinérant du MIR.

Jean Lasserre au congrès du MIR belge près de Charleroi 1er mai 1967

Photo van Wijck

Guerre d'Algérie :

Jean dénonce publiquement, et notamment en chaire, les tortures à Saint-Etienne et en Algérie, suite à des confessions de paroissiens, (ses "sources" étaient donc sûres) ; cela malgré l'opposition de certains de ses collègues pasteurs.

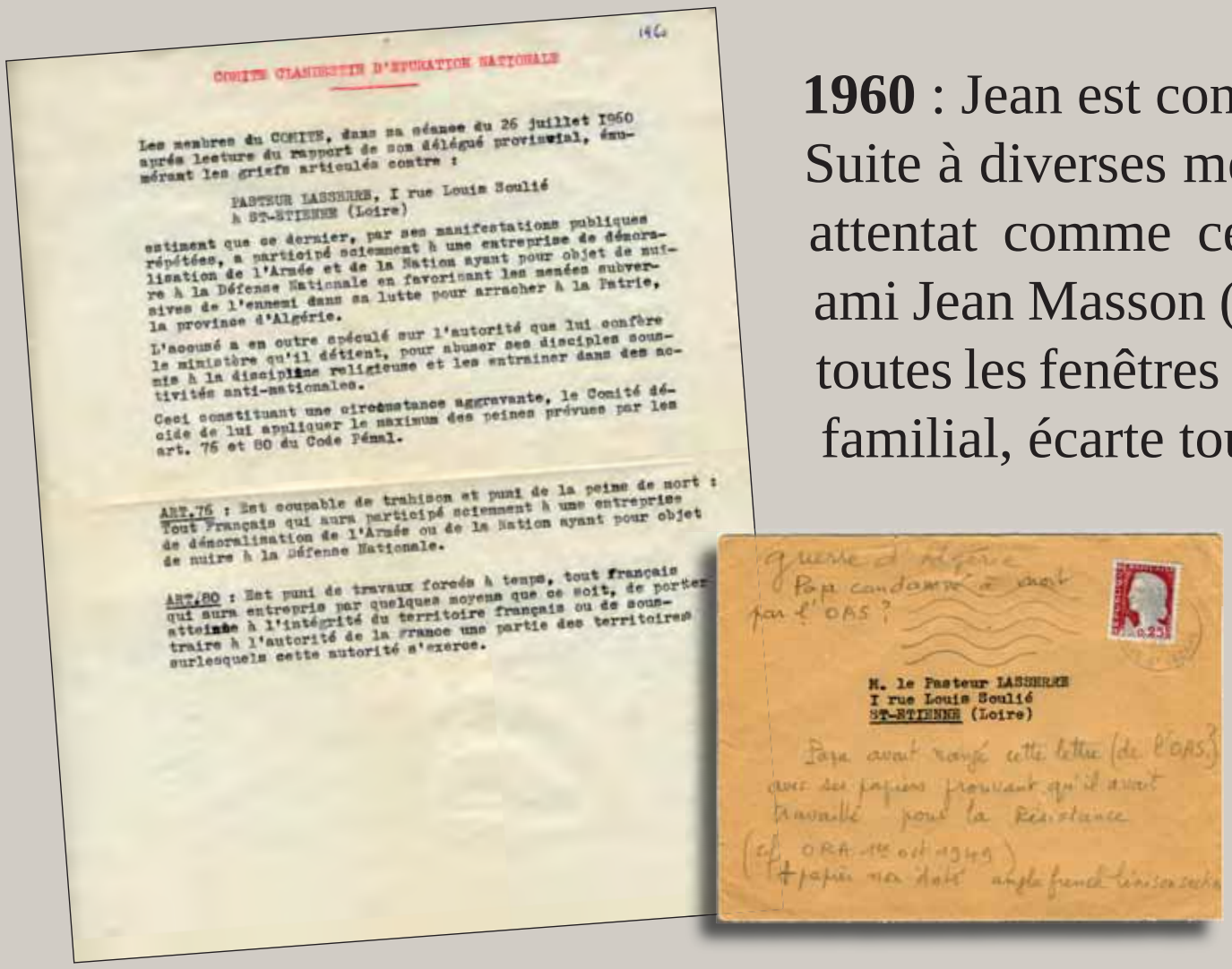

COMITE CLANDESTIN D'EDUCATION NATIONALE

Les membres du COMITE, dans sa séance du 26 juillet 1960 ayrès lecture du rapport de son délégué provincial, énumérant les griefs articulés contre :

PASTEUR LASSERRE, I rue Louis Soulié
à ST-ETIENNE (Loire)

estiment que ce dernier, par ses manifestations publiques répétées, a participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'Armée et de la Nation ayant pour objet de nuire à la Défense Nationale en favorisant les menées subversives de l'ennemi dans sa lutte pour arracher à la Patrie, la province d'Algérie.

L'accusé a en outre spéculé sur l'autorité que lui confère le ministère qu'il détient, pour abuser ses disciples soumis à la discipline religieuse et les entraîner dans des activités anti-nationales.

Ceci constituant une circonstance aggravante, le Comité décide de lui appliquer le maximum des peines prévues par les art. 76 et 80 du Code Pénal.

ART.76 : Est coupable de trahison et puni de la peine de mort : Tout Français qui aura participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'Armée ou de la Nation ayant pour objet de nuire à la Défense Nationale.

ART.80 : Est puni de travaux forcés à temps, tout français qui aura entrepris par quelques moyens que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce.

M. le Pasteur LASSERRE
I rue Louis Soulié
ST-ETIENNE (Loire)

1960 : Jean est condamné à mort par l'OAS
Suite à diverses menaces, il s'attend donc à un attentat comme celui dont a été victime son ami Jean Masson (La Minaudière) et "scotche" toutes les fenêtres et impostes de l'appartement familial, écarte tous les lits des fenêtres.

Années 1960-1970
Travail en faveur de la non-violence et pour l'objection de conscience.

12 octobre 1963 : une délégation (3 ecclésiastiques et 3 laïcs) se rend à la Préfecture du Rhône pour demander un statut pour les objecteurs de conscience. De g. à dr. Jean-Pierre Lanvin, Jean-Claude Rodet, l'écrivain Bernard Clavel, l'abbé Paul Clément, le père Alain Durand et le pasteur Jean Lasserre. Loi obtenue le 21 décembre 1963 suite, entre autres aussi, au jeûne de Louis Lecoin et aux démarches d'André Philip.

Jean est membre de l'équipe qui fait venir Martin Luther King à Lyon.

Prompted by the morality issue in the Presidential campaign, "IN RAPPORT," a production of The Church Federation's Department of Radio and Television, presented a series of programs giving further insight to "Morality in the Great Society," seeking to clarify, explain and define this continuing question of American society. Seen on WBKB, Channel 7, left to right, James Lawson, teacher and special assistant to Dr. Martin Luther King; the Rev. Gilbert Bowen, pastor, Presbyterian Church of Tinley Park and Mr. Jean Lasserre, French Protestant leader. Novembre 1964

Nov. 1964 : Jean Lasserre aux Etats Unis en conversation avec des collaborateurs de Martin Luther King

MARDI A LA BOURSE DU TRAVAIL

Le pasteur Martin Luther King dans sa tournée européenne anti-raciste

LYON sera l'unique ville de province visitée par le pasteur Martin Luther King dans sa tournée européenne destinée à faire connaître le problème noir et à sensibiliser l'opinion de ce côté de l'Atlantique. Cette tournée aura conduit Martin Luther King à Paris, Oslo, Londres et Stockholm.

La soirée lyonnaise se déroulera en trois temps : Accueil de Martin Luther King par les personnalités du comité, lors de son arrivée dans notre ville (heure à préciser) ; meeting public à la Bourse du Travail, à 18 heures 30, présidence du Pasteur Martin et remerciements de Paulette Lazare, au nom des associations organisatrices. Là, M. Arbille servira d'interprète au Pasteur Martin Luther King qui s'exprimera en anglais.

Voici la formation du comité d'accueil : M. Louis Pradel, maire de Lyon ; S.E. le cardinal Villot, archevêque de Lyon ; M. le Pasteur Atger ; M. le grand rabin Kling ; M. Louis Arbille, professeur au lycée du Parc ; M. Bernardin, président du Cercle Tocqueville ; M. Biardonne, directeur de la Chronique Sociale de France ; le doyen André Bruhl ; le Pasteur Bruston ; l'abbé P. Clément, responsable de « Pax Christi » ; le professeur L. Duvert ; M. Ebherard, directeur de « L'Illustre Protestant ».

MM. Joseph Folliet ; J. Gaudit, directeur de l'Observatoire ; Ramiers Georges, président des Foyers de Culture ; le chanoine Lamesse ; Paulette Lacaze, secrétaire générale de la Ligue des Droits de l'Homme ; Jean-Pierre Lanvin, animateur de l'Action Non-Violente ; Jean Lasserre ; le Pasteur Martin ; Louis Picard, président du Mouvement de la Paix ; Pierre Picard, président de la L.I.C.A. ; Robert Vial, président du Cercle pour la Liberté de la Culture ; Alban Vistel, compagnon de la Libération ; et l'A.G.E.L., l'U.D.C.G.T., l'U.D.C.F.D.T., l'U.D.F.O.

De son côté, le comité d'organisation est composé, outre la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et le Cercle pour la Liberté et la Culture, de : Action Civique Non-Violente ; A.G.E.L. ; Amitiés Judéo-Chrétiennes ; Amis de l'Inde ; Cercle Tocqueville ; Christianisme Social ; Chronique Sociale de France ; Croisade des Jeunes Nations ; Fédération de l'Education Nationale ; Fédération des Etudiants Chrétiens ; Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France ; Foyers de Culture ; Ligue des Droits de l'Homme ; Maison de l'Europe ; Mouvement contre l'Armement Atomique ; Mouvement Fédéraliste Européen ; Mouvement International pour la Réconciliation ; Mouvement de la Paix ; M.R.A.P. ; Pax Christi ; U.D.C.G.T. ; U.D.C.F.D.T. ; U.D.F.O. ; Vie Nouvelle ; Union Rationaliste.

Martin Luther King, prix Nobel de la Paix 1964, est né en 1928, à Atlanta, en Georgie. Fils de pasteur baptiste et pasteur baptiste lui-même, il entre en fonctions en 1954, à Montgomery, en Atlanta, Etat du Sud d'où partit l'intégration. Porté à la tête du mouvement, il est devenu un chef et un symbole : The Lawd, le Seigneur Dieu.

29 mars 1966 : Martin Luther King donne une conférence à Lyon à la Bourse du travail (27 associations représentées et 3.500 personnes présentes).

Le pasteur Luther King à Lyon : « Il nous faut lutter contre le colonialisme interne »

CERTAINS paris avaient été faits à propos de l'audience que recueillerait à Lyon le message du pasteur Martin Luther King, prix Nobel de la Paix. Ceux qui avaient, en tout cas, formé un comité d'accueil — c'est-à-dire la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme et le Cercle pour la liberté de la culture — ont eu raison d'avoir confiance dans l'attachement qu'ont traditionnellement les Lyonnais pour les causes généreuses. C'est, en effet, un singulier succès, de loin sans précédents, qu'a connu la conférence donnée par Martin Luther King à la Bourse du Travail, hier, à 18 h 30.

Un public divers, mais unanimement sensibilisé se pressait dans la salle bien avant la venue sur l'estrade des représentants des vingt-sept associations qui avaient apporté leur concours au comité.

En comptant les retardataires qui s'étaient rassemblés sur les trottoirs, on peut estimer à 3.500 le nombre de personnes qui étaient venues là, non pour entendre la bonne parole, mais pour manifester leur sympathie à l'apôtre de la paix, de la non violence et de l'antiracisme.

Le thème général de la campagne menée courageusement aux Etats-Unis par l'humble pasteur baptiste est bien connu. Il ne devait rien apprendre à ceux qui étaient déjà convaincus, mais c'était un heureux symbole que de remarquer la ferveur des assistants manifestant fréquemment leur enthousiasme par des applaudissements chaleureux.

C'est le pasteur Martin qui devait présenter le conférencier dans les meilleurs termes. La présence à ses côté de Mgr Villot, archevêque de Lyon, du grand rabbin Kling, du docteur Baridon, représentant le maire de Lyon, du pasteur Atger de M. Pierre Lévy de la L.I.C.A. et de M. Robert Vial, président du Cercle pour la liberté de la culture, indiquait bien que toutes les formes de pensée pouvaient être réunies pour une telle entreprise.

Il est certain que la formule de traduction phrase par phrases faite du mieux possible par M. Eberhard, directeur de « L'Illustre protestant », gênait d'une certaine manière les envolées du conférencier si ce n'est son argumentation. Cela ne devait pas empêcher toutefois l'auditoire de retenir que Martin Luther King reconnaissait que l'idée de liberté que la France a donné au monde est un ferment précieux et que dans tous les pays, les mêmes sources existent de faire disparaître les barrières, l'hostilité entre les diverses communautés et de préserver les libertés religieuses et politiques.

Dressant un saisissant tableau de ce que fut la discrimination raciale aux Etats-Unis — et jusque dans les cimetières — le pasteur devait se féliciter de ce que beaucoup de Blancs, appartenant aux universités ou aux syndicats, aient « franchi le pas » qui les a conduits à combattre pour la même cause que celle de la minorité. Il rappela la marche sur Washington de 1963 et le chant : « Personne ne nous arrêtera » qui est maintenant l'hymne international contre toutes les ségrégations.

Il nous faut lutter, a affirmé le pasteur Luther King, contre le colonialisme interne. Et il souligna qu'il existait un « vide » entre les salaires des Blancs et des Noirs dans les Etats du Sud, mais que dans le Nord, c'est sous forme d'humiliation et d'exploitation que les Noirs demeuraient des victimes.

Le succès de sa campagne depuis les événements de Montgomery doit être un encouragement pour le reste du monde devait-il encore indiquer sous les applaudissements.

C'est Mme Paulette Lacaze qui, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, devait remercier le conférencier. Elle le fit en un langage si généreux et si clair, avec des accents frémissants comme le sont seulement ceux de la sincérité, que la réunion se termina dans une atmosphère unanime de ferveur.

Près de 3.500 personnes sont venues à la Bourse du travail écouter le message du prix Nobel de la Paix

Le pasteur Luther King au « Progrès »

Le pasteur Martin-Luther King a tenu, avant de prendre la parole à la Bourse du Travail, à faire une visite à notre journal, où il était attendu par de nombreuses personnalités et l'ensemble de notre personnel.

Mme Emile Brémond accueillait cet hôte d'honneur en présence notamment de M. Pradel, maire de Lyon ; S. E. le cardinal Villot, archevêque de Lyon ; M. le rabbin Maman, représentant le grand rabbin Kling ; MM. les pasteurs Atger et Martin ; Mme Paulette Lacaze, secrétaire générale de la Ligue des droits de l'homme ; M. Pierre Lévy, secrétaire général de la L.I.C.A., et les membres du Comité d'accueil ; MM. Philibert et Amiral de la C.F.D.T. ; M. Arnaud, de la C.G.T.-F.O., le professeur Biardonne, M. Wolville, M. Churiet, de la C.G.T., s'était fait excuser.

« C'est un honneur pour nous que de vous recevoir tous dans cette maison. Votre présence, M. Martin-Luther King, est un symbole de ce que vous représentez dans le monde : l'esprit de paix et l'amour des hommes, quelles que soient leur race, leur religion et leur couleur, et c'est pour cela que vous avez reçu le Prix Nobel de la Paix.

« Ces titres vous ont attiré dans le monde l'admiration de tous ceux qui n'ont jamais désespéré de la nature humaine.

« Nous voulons vous redire tout ceci en hommage à votre courage et à votre ténacité, en vous exprimant toute l'amitié que nous portons aux U.S.A., car nous n'oublions pas que sans votre pays, nous ne serions pas là aujourd'hui... »

A la fois heureux et ému de cet accueil, le pasteur M.-L. King sut dire quelle était sa joie de passer quelques instants au « Progrès » dont il connaît, dit-il, le souci d'objectivité et l'esprit de générosité humaine.

En présence de Mme Brémond, la rencontre du pasteur King et du cardinal Villot

1965 : "les chrétiens et la violence", ouvrage publié à partir de ses conférences.

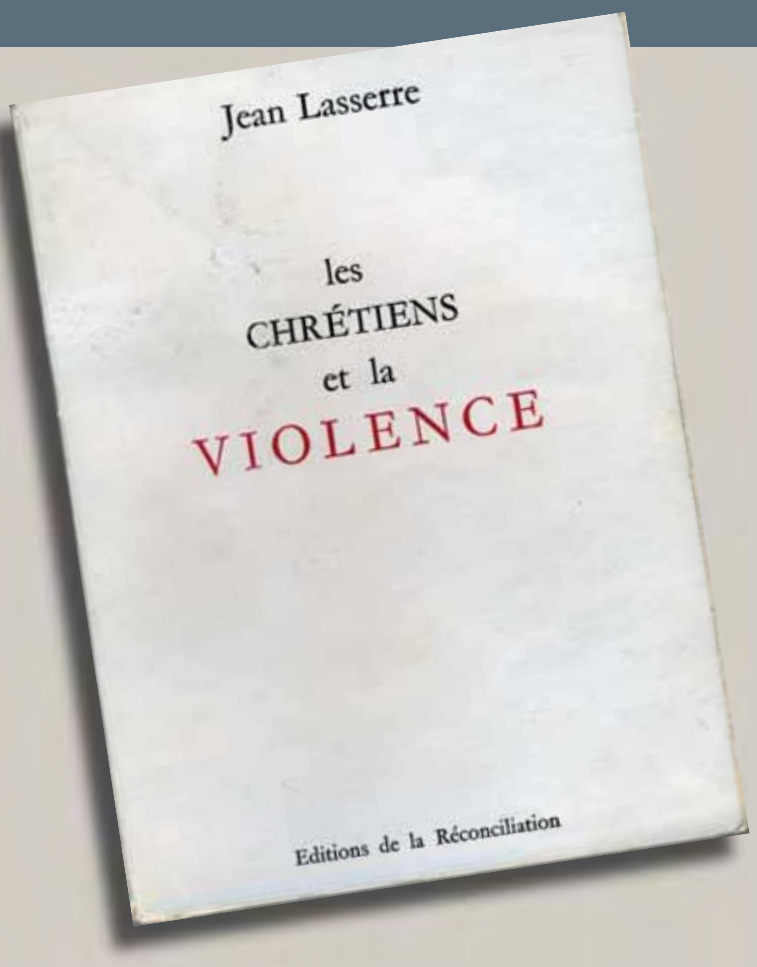

Novembre 1969 :
Le pasteur aussi signe le registre de mariage !

Nouvelle édition 2008 chez Olivetan Lyon. Edition allemande 2010 Lit Verlag “Die Christenheit vor der Gewaltfrage”

1969- 1974 : dernière paroisse à Calais

Page 10 — LE MONDE — 27 février 1969

Libres opinions

Le chat et la souris

Par le pasteur JEAN LASSERRE

AINSI, les objecteurs sont de nouveau sur la sellette. Certains Français s'énervent de constater qu'on fait si grand cas de quelque soixante non-conformistes impénitents. Mais beaucoup pressentent qu'on s'acharne sur eux au point d'en faire des martyrs de la liberté. D'où la sympathie que leur cas suscite partout.

La loi du 21 décembre 1963 avait pour but de résoudre enfin le problème posé par les innombrables et interminables emprisonnements de garçons qui étaient réfractaires, pour motif de conscience, au service militaire. A l'exemple de la législation de la plupart des pays du monde dit « libre », ce statut devait mettre un point final à ce qui ressemblait de plus en plus à une persécution.

Malheureusement, le gouvernement, qui avait pourtant préparé un projet de loi valable, n'a pas jugé bon de le défendre devant le Parlement lorsqu'il y fut discuté le 24 juillet 1963.

Il en est résulté un monstre, un monument d'incohérence, qu'aucun juriste ne peut considérer sans effarement.

Plusieurs articles de cette loi sont si radicalement contraires à la tradition française du droit public et de la justice qu'ils n'ont jamais été mis en application. Ils sont proprement inapplicables.

C'est le cas de l'article 11, qui interdit toute propagande destinée à faire connaître cette loi, de peur qu'on ne cherche à en bénéficier, ce qui est parfaitement comique dans un pays où nul n'est censé ignorer la loi.

C'est encore le cas de l'article 12, qui prévoyait que le gouvernement dresserait la liste des emplois qui seraient interdits aux jeunes gens ayant bénéficié de cette loi. Ce qui n'a jamais été fait, et pour cause : comment pénaliser des gens qui ont régulièrement bénéficié de la loi ?

On avait espéré qu'il en serait ainsi du troisième alinéa de l'article 6, lequel applique aux objecteurs, d'une manière oblique, les dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959. Celle-ci prévoit les situations créées par les décrets éventuels du gouvernement instituant l'état d'alerte ou l'état d'urgence en cas de crise grave sur le territoire. On voit tout de suite qu'il s'agissait là d'une interprétation abusive de cette ordonnance, laquelle prévoit des circonstances exceptionnelles qui n'ont rien à voir avec le cas des objecteurs de conscience. N'importe ! Par ce biais, on cherchait à maintenir les malheureux objecteurs, comme tout le monde, sous le contrôle de l'armée.

Cette procédure était tellement contestable que, pendant cinq ans, le gouvernement n'avait pas osé faire comparaître un objecteur devant un tribunal militaire.

Mais, après sa victoire de juin dernier, le pouvoir a voulu mettre au pas les objecteurs aussi, et il en a fait comparaître six, en octobre et novembre 1968, devant le tribunal permanent des forces armées de Paris.

Ils ont été inculpés de « désertion », ce qui souligne bien que le gouvernement veut les considérer comme des militaires. L'un d'eux avait abandonné son travail solitaire au cours d'une dépression nerveuse. Les cinq autres avaient refusé de se prêter à la manœuvre peu honnête qui consistait à leur faire prendre, eux qui constituaient une main-d'œuvre gratuite, la place d'un personnel salarié récemment licencié par un hôpital.

Les objecteurs ne contestent aucunement le droit du gouvernement d'infliger des sanctions à ceux d'entre eux qui lui paraissent avoir commis des infractions envers la loi.

Mais ils contestent l'inculpation de « désertion », parce qu'elle n'est applicable qu'à des militaires, et ils contestent aux tribunaux militaires le droit de les juger, puisque le statut leur a accordé le droit d'être des civils.

Une vingtaine d'objecteurs (un tiers de l'effectif) se sont mis en grève illimitée pour protester contre la mainmise de la justice militaire sur eux. Des centaines de télégrammes ont été envoyés au tribunal militaire de Paris, lui demandant de se déclarer incompétent pour juger des civils. Ce fut en vain. Les vingt objecteurs grévistes sont maintenant à leur tour en prison militaire, sous l'inculpation de « désertion ». La persécution a recommencé.

Car, de deux choses l'une : ou bien les objecteurs sont des militaires, et alors le statut de 1963 est une vaine duperie et un mensonge assez hypocrite ; ou bien ce sont des civils, et ils doivent, lorsqu'ils commettent des fautes, comparaître devant des tribunaux civils.

D'ailleurs, si ce sont des militaires, pourquoi les oblige-t-on à faire un temps de service double du temps du service militaire ? Pourquoi ? N'y a-t-il pas là une incohérence, que dis-je, une injustice révoltante ?

Au fond, le gouvernement leur tient à peu près ce langage : « Vous ne voulez pas être militaires ? Vous voulez faire un service civil ? Bon ! D'accord ! On vous le permet, à condition de faire trente-deux mois au lieu de seize pour vous punir de votre mauvais esprit. Mais, vous savez, vous êtes quand même des militaires, assujettis à la justice militaire ! »

Cela rappelle le jeu du chat qui, ayant cassé les reins de la souris, la laisse s'éloigner en trottinant, puis s'amuse à la ramener chaque fois, d'un rapide coup de griffe, à la portée de ses dents acérées.

La loi sur le statut des objecteurs de conscience cinq ans après. **La loi se contredit elle-même !**
C’est ce que souligne Jean Lasserre dans cet article du "Monde" du 27 février 1969

Années 1970 : Jean et Geneviève participent à la lutte des paysans du Larzac

contre l'extension du camp militaire. Le projet sera abandonné en 1981.

ECOLOGIE

transmis par Yolande Lassere le 27/8/06

Grand rassemblement du LARZAC

La tribu des visages

Les écologistes ont des chefs de file. Après Malville, le pasteur Lasserre a jeûné 48 heures.

On ne part jamais « en campagne » sans son duvet matelassé, le compagnon de route.

Grand rassemblement au Larzac de l'été 1973

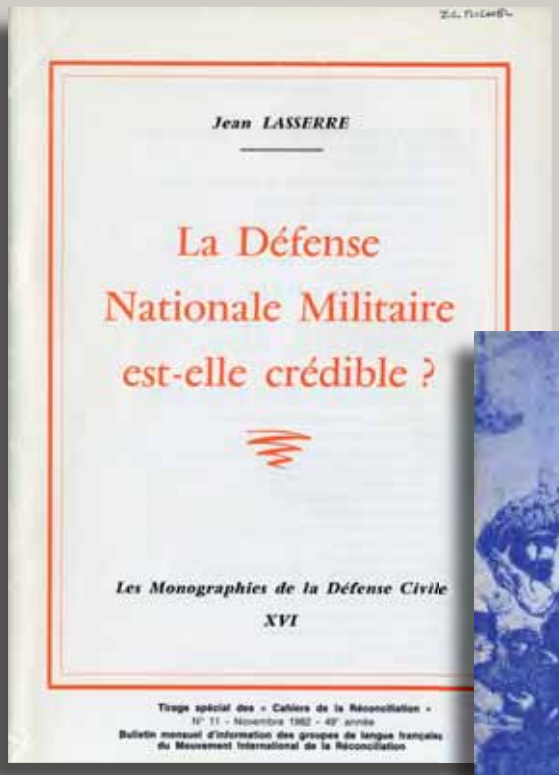

Jean LASSERRE

La Défense Nationale Militaire est-elle crédible ?

Les Monographies de la Défense Civile

XVI

Tirage spécial des « Cahiers de la Réconciliation »

Bulletin mensuel d'information des groupes de langue française du Mouvement International de la Réconciliation

Jean continue à publier des travaux d'exégèse biblique
et participe à des actions communes avec d'autres.

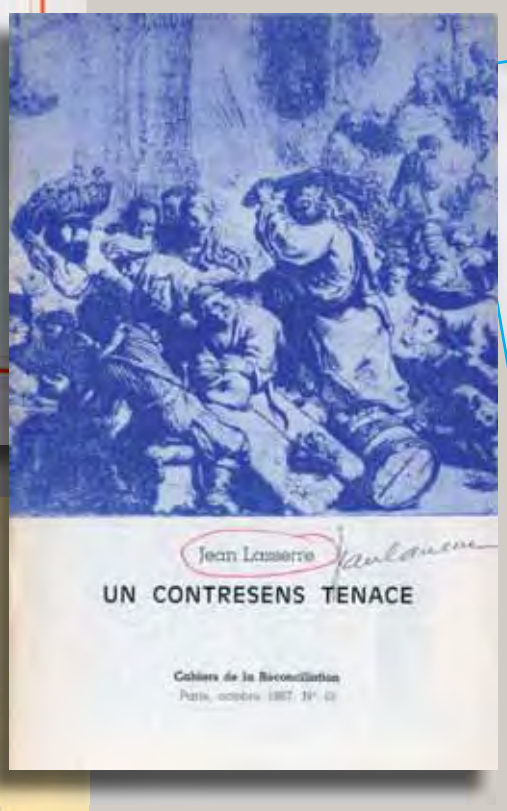

Jean Lasserre

UN CONTRESENS TENACE

Cahiers de la Réconciliation

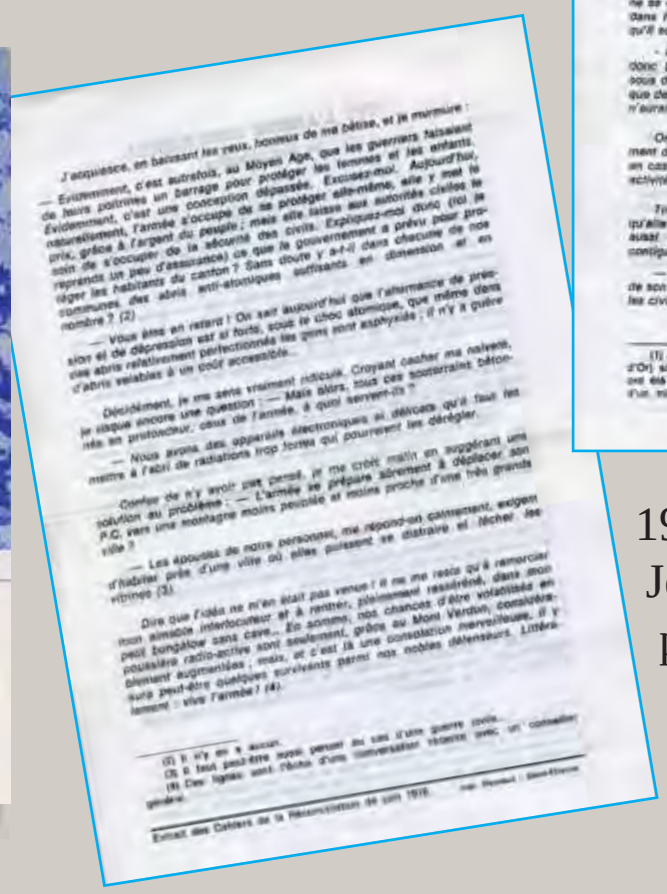

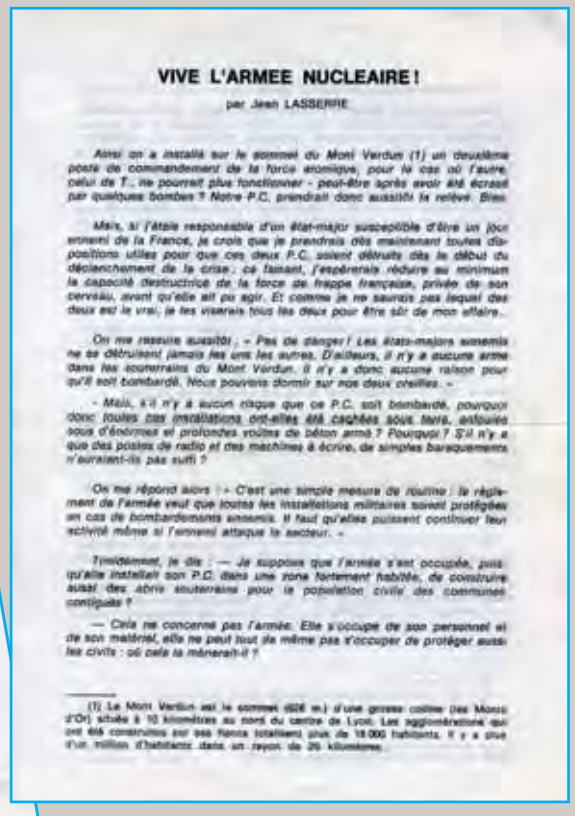

VIVE L'ARMEE NUCLEAIRE !

par Jean LASSERRE

1978
Jean utilise l'humour pour continuer à se battre contre le nucléaire au Mont Verdun où il habite lui-même !

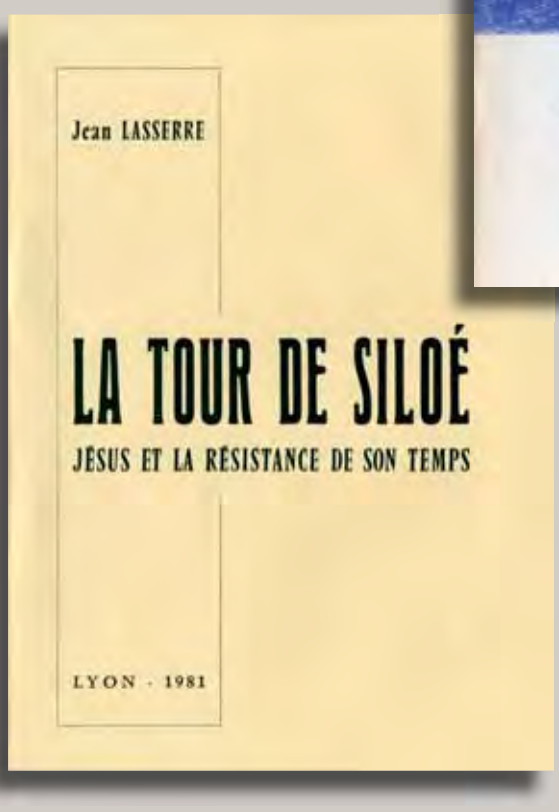

Jean LASSERRE

LA TOUR DE SILOÉ

JÉSUS ET LA RÉSISTANCE DE SON TEMPS

LYON · 1981

1974-1983 : retraite très active à Collonges au Mont d'or

(près de Lyon): Sessions René Girard au temple de la rue Lanterne. Organisation des sessions théologie et non-violence qui seront publiées dans les années 1980

Multiples facettes :

l’interreligieux, le jeûne, et encore des conférences, et encore et toujours la défense des objecteurs de conscience.

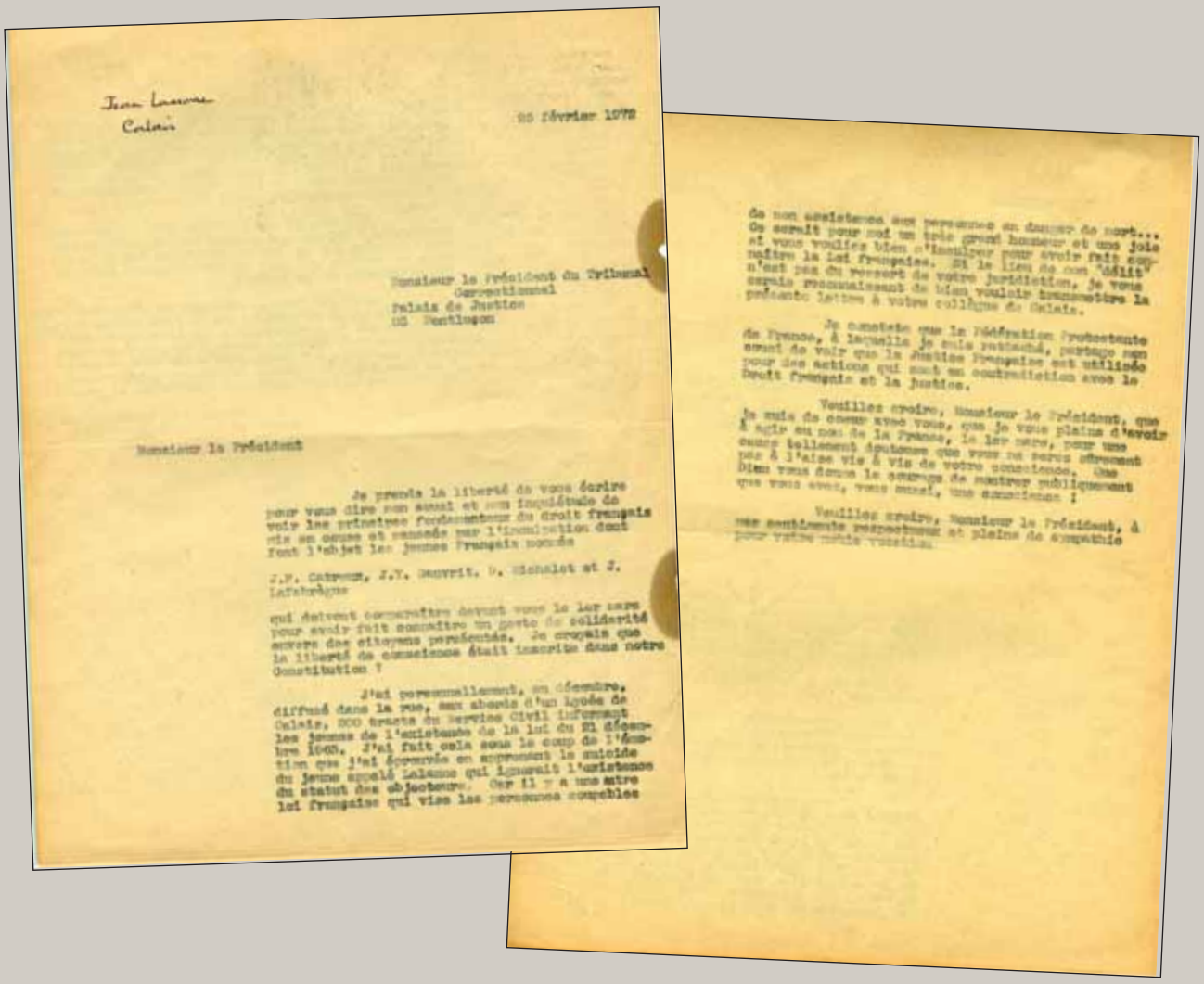

Jean Lasserre
Calais

20 février 1978

Monsieur le Président du Tribunal
Correctionnel
Palais de Justice
62 Boulogne

Monsieur le Président

Je prends la liberté de vous écrire pour vous dire mon amitié et mon inquiétude de voir les principes fondamentaux du droit français mis en cause et remis par l'incarcération dont font l'objet les jeunes Français nommés

J.P. Catroux, J.Y. Heuvrit, D. Michelet et J. Lefebvre

qui doivent comparaître devant vous le 1er mars pour avoir fait connaître un geste de solidarité envers des citoyens persécutés. Je croyais que la liberté de conscience était inscrite dans notre Constitution ?

J'ai personnellement, en décembre, diffusé dans la rue, aux abords d'un lycée de Calais, 800 tracts du Service Civil informant les jeunes de l'existence de la loi du 21 décembre 1965. J'ai fait cela sous le coup de l'émotion que j'ai éprouvée en apprenant le suicide du jeune appelé Lelaure qui ignorait l'existence du statut des objecteurs. Car il y a une autre loi française qui vise les personnes coupables de son assistance aux personnes en danger de mort... Ce serait pour moi un très grand honneur et une joie si vous vouliez bien m'inculper pour avoir fait connaître la loi française. Si le lieu de mon "délit" n'est pas du ressort de votre juridiction, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre la présente lettre à votre collègue de Calais.

Je constate que la Fédération Protestante de France, à laquelle je suis rattaché, partage mon avant de voir que la Justice Française est utilisée pour des actions qui sont en contradiction avec le Droit Français et la Justice.

Veuillez croire, Monsieur le Président, que je suis de cœur avec vous, que je vous plains d'avoir à agir au nom de la France, le lui crie, pour une cause totalement équitable que vous ne serez offensé pas à l'atteinte vie à vie de votre conscience. Que Dieu vous donne le courage de montrer publiquement que vous avez, vous aussi, une conscience !

Veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments respectueux et pleins de sympathie pour votre haute fonction.

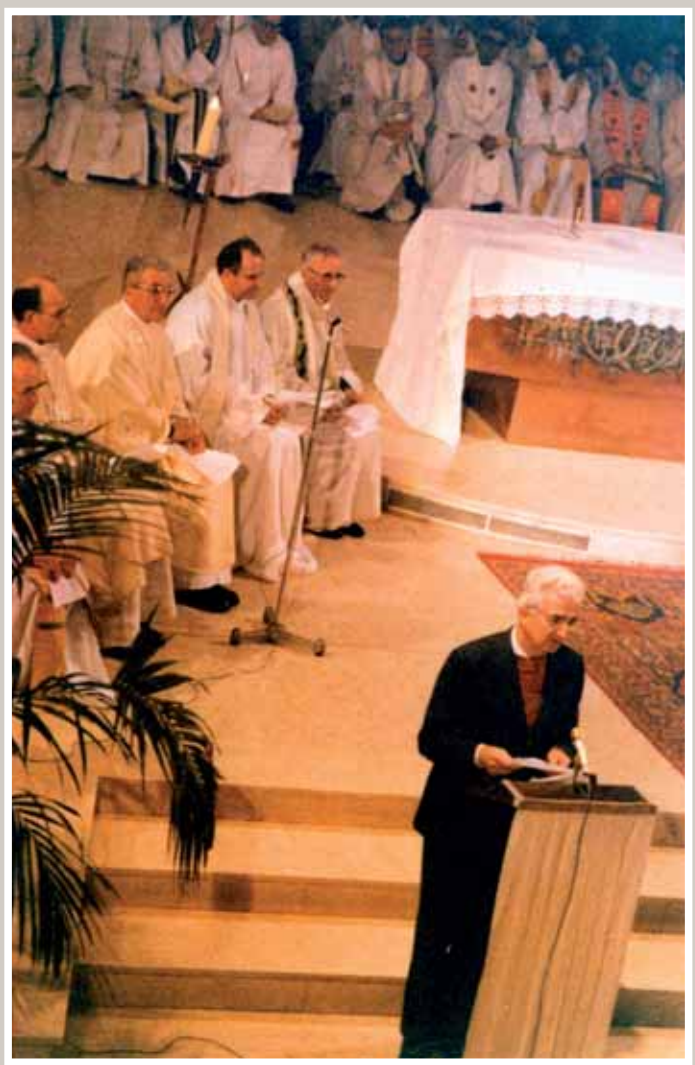

9 décembre 1979 à Ris Orangis : Jean Lasserre fait l’homélie pour l’ordination de François Jourdan, membre du MIR et objecteur de conscience

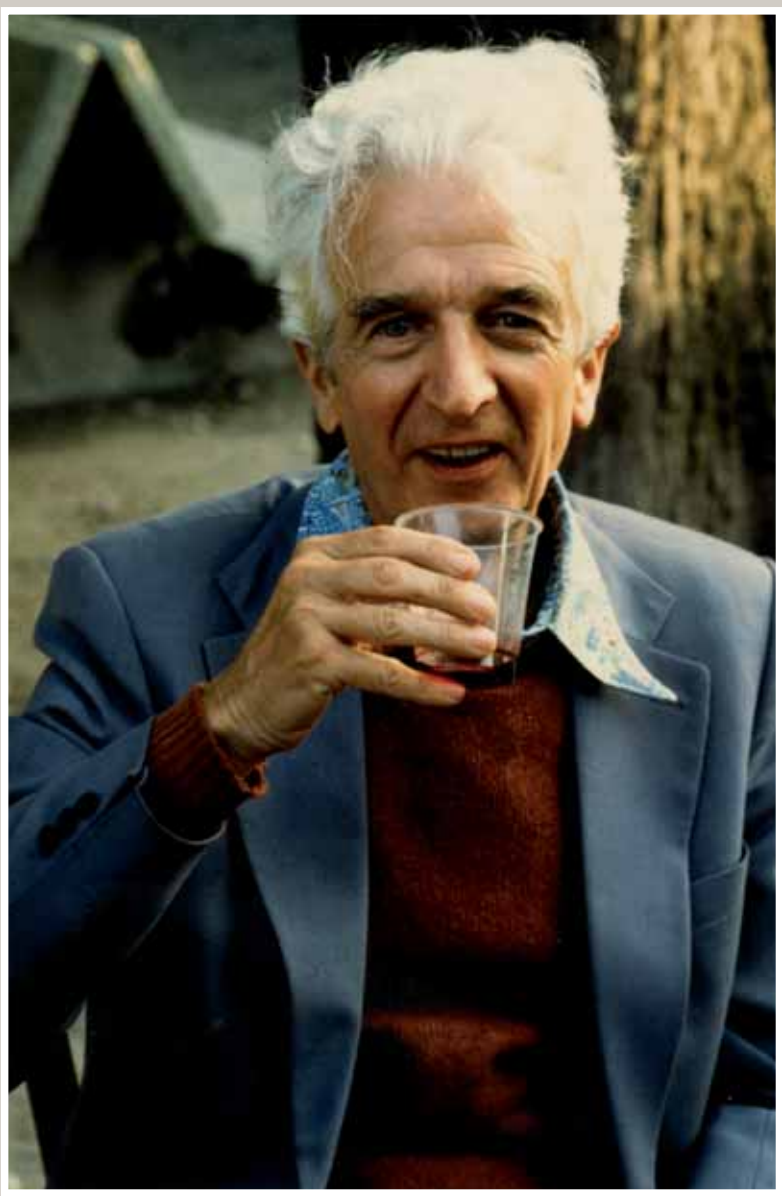

Août 1982 : fin du Jeûne de Fourvière (du 6 au 9 août : Hiroshima-Nagasaki) pour demander l’interdiction des armements de destruction massive.

Photo Dominique Perron

20 mai 1982 : même à la retraite, Jean continue à proposer et à faire des conférences publiques sur les sujets qui lui tiennent à cœur.

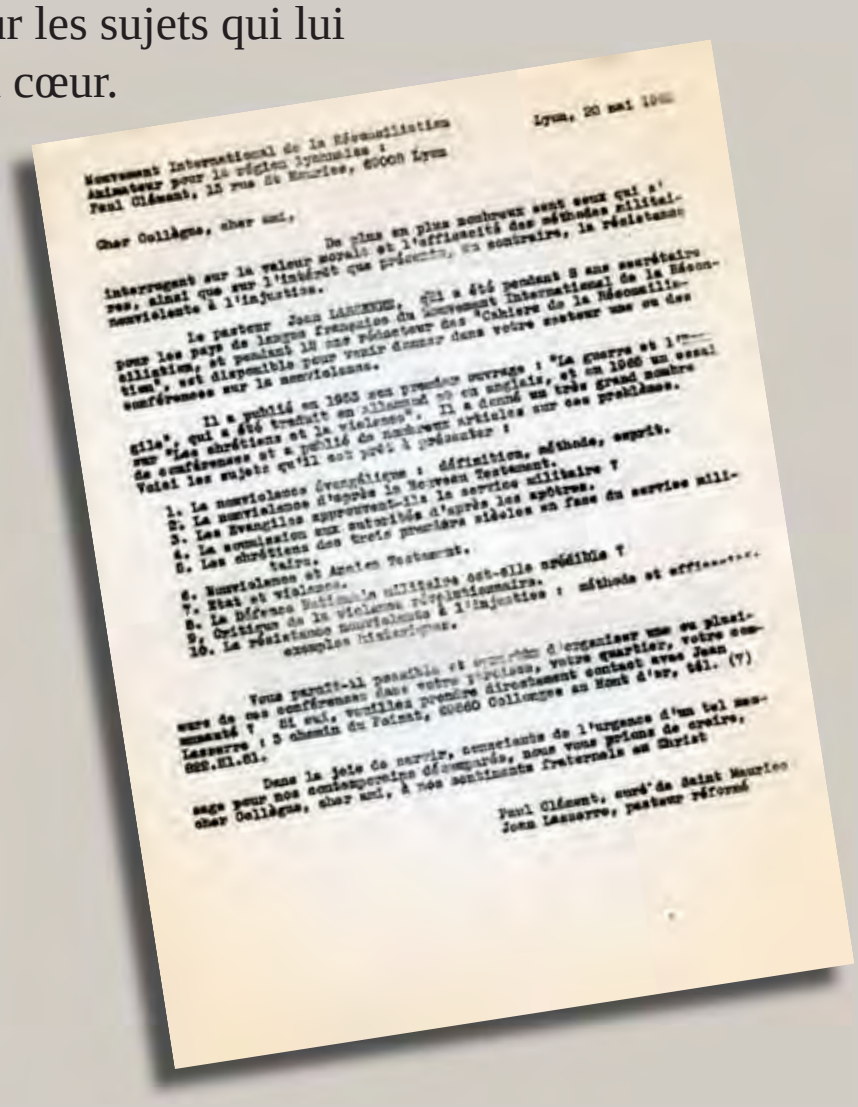

Mouvement International de la Réconciliation
Animateur pour la région lyonnaise :
Paul Clément, 15 rue de Maurice, 69008 Lyon

Lyon, 20 mai 1982

Cher Collègue, cher ami,

De plus en plus nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la valeur morale et l'efficacité des méthodes militaires, ainsi que sur l'intérêt que présente, en contrepartie, la résistance non-violente à l'injustice.

Le pasteur Jean LASSERRE, qui a été pendant 8 ans secrétaire pour les pays de langue française du Mouvement International de la Réconciliation, et pendant 18 ans pédagogue des "Cahiers de la Réconciliation", est disponible pour venir donner dans votre secteur une ou des conférences sur la non-violence.

Il a publié en 1965 son premier ouvrage : "La guerre et l'Evangile", qui a été traduit en allemand et en anglais, et en 1966 un essai sur "Les chrétiens et la violence". Il a donné un très grand nombre de conférences et a publié de nombreux articles sur ces problèmes.

Voici les sujets qu'il est prêt à présenter :

1. La non-violence évangélique : définition, méthode, esprit.
2. La non-violence d'après le Nouveau Testament.
3. Les Evangiles approuvent-ils le service militaire ?
4. La soumission aux autorités d'après les épîtres.
5. Les chrétiens des trois premiers siècles en face du service militaire.
6. Non-violence et Ancien Testament.
7. Etat et violence.
8. La Défense Nationale militaire est-elle crédible ?
9. Critique de la violence révolutionnaire.
10. La résistance non-violente à l'injustice : méthode et efficacité, exemples historiques.

Vous paraît-il possible et souhaitable d'organiser une ou plusieurs de ces conférences dans votre région, votre quartier, votre communauté ? Si oui, veuillez prendre directement contact avec Jean Lasserre : 3 chemin du Fotmat, 69660 Collonges au Mont d'or, tél. (7) 822.21.61.

Dans la joie de servir, conscients de l'urgence d'un tel message pour nos contemporains désemparés, nous vous prions de croire, cher Collègue, cher ami, à nos sentiments fraternels en Christ

Paul Clément, curé de Saint Maurice
Jean Lasserre, pasteur réformé

22 novembre 1983 : décès de Jean à l’âge de 75 ans

suite à une opération.

"Beaucoup, en ce moment, se préparent avec un grand sérieux à défendre le Christianisme. Nous croyons qu'il est plus urgent de le vivre"

Dernière phrase de "la guerre et l'Evangile" de Jean Lasserre (page 248) 1953

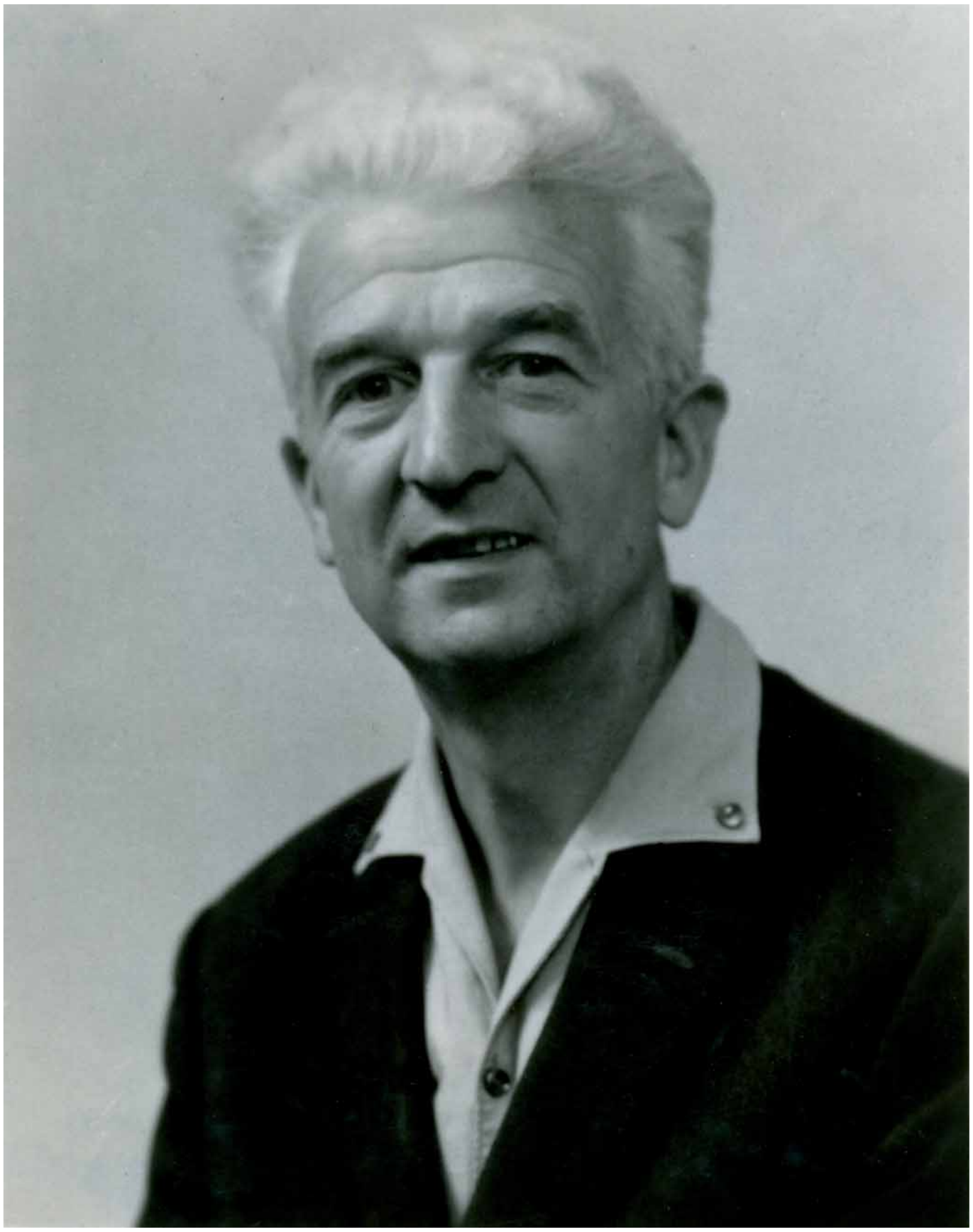

Auteur (2008) : Christiane Lasserre, 69140 Rillieux, France.
Vous êtes autorisé à copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
selon les conditions suivantes Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 :
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
cf. https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr